

CONVENTION DE REPRISE DES RESULTATS D'ASSAINISSEMENT

Entre les soussignés :

La commune de Vernoux sur Boutonne –route de Coulonges –79170 Vernoux sur Boutonne,

Au vu de la délibération en date du 09/12/2022 autorisant à signer la présente convention,

ci-après désigné par les termes « la commune », d'une part

et

La communauté de communes Mellois en Poitou, 2 place de Strasbourg, 79500 Melle, Représentée par M. MICHELET Fabrice, Président, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 25 mai 2023,

ci-après dénommé « la communauté de communes », d'autre part

Il a été convenu ce qui suit

Exposé

Considérant que la communauté de communes Mellois en Poitou exerce la compétence assainissement ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1 – Reprise des résultats cumulés antérieurs

Le budget annexe assainissement de la commune de Vernoux sur Boutonne présente au compte administratif 2017 les résultats cumulés suivants :

- Budget annexe assainissement collectif :
 - Section de fonctionnement : 8372.22 €
 - Section d'investissement : 1742.12 €
 - Total : 10 114.34 €

La commune de Vernoux sur Boutonne reversera donc à la communauté de communes le montant total en fonctionnement de 8372.22 €, sur présentation d'un avis des sommes à payer et selon les modalités suivantes :

- Avant le 31/12/2023 : 50 % soit 4186.11€
- Avant le 31/12/2024 : 50 % soit 4186.11€

La commune de Vernoux-sur-Boutonne reversera donc à la communauté de communes le montant total en investissement de 1742.12 €, sur présentation d'un avis des sommes à payer et selon les modalités suivantes :

Avant le 31/12/2023 : 100 % soit 1742.12 €

Article 2 - Durée

La présente convention prend effet à sa signature.
La présente convention prendra fin le 31/12/2024.

Article 3 - Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal de Poitiers. Les parties s'engagent cependant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à Melle, le

Pour la commune de
Vernoux-sur Boutonne

Pour la communauté de communes
Mellois en Poitou

Le Maire, Daniel LONGEAU

Le Président, Fabrice MICHELET